

### Le mot du SNGP-CKDA

Cher(e)s collègues,

Et voilà que notre syndicat a passé ses 30 ans en plein COVID !

Il a résisté mais la période a été vraiment difficile même si l'été dernier a permis à certains d'entre nous (pas tous) de combler les manques à gagner du printemps. Par ailleurs cette frénésie des vacanciers à pratiquer des activités n'a pas toujours été simple à gérer sur le terrain. Je dirais qu'il vaut mieux gérer l'abondance que l'inverse, alors ne soyons pas trop grincheux et remercions-les d'être venus si nombreux !

2020 a vu l'arrivée de Fanny à son poste de coordinatrice, une tâche rendue très difficile dans le contexte de la Covid-19 et les messages parfois contradictoires, du gouvernement, des collectivités, des ministères et des médias n'ont pas facilité sa tâche.

Cette année la COVID nous a obligé à trouver d'autres moyens de communication et la Visio s'est imposée un peu partout dans le monde. Ce qui était réservé aux grandes entreprises ou à certaines administrations s'est répandu comme une trainée de poudre et nous avons pu voir de nos yeux les adhérents des DOM-TOM mais aussi des pyrénéens de l'ouest et des bretons, ce qui n'était jamais arrivé ! Mais pour la première fois il nous a manqué nos irréductibles ardéchois qui résistent toujours aux nouvelles technologies ! Et il a bien fallu se passer de leurs produits locaux ...

Fatalement cette année a vu une baisse des adhésions, une concurrence accrue avec d'autres syndicats.

Il nous faut rappeler que de nombreuses actions et mobilisations du SNGPCKDA sont menées pour et avec vous, dans l'objectif d'un meilleur exercice de nos métiers (défense de l'accès à l'eau pour toutes nos activités, défense de nos prérogatives au sens le plus large, paddle, snorkeling, rando aqua et coasteering compris ! Un service assurance « sur mesure » suivi et performant, un centre d'information juridique et administratif).

J'ai à cœur de remercier ici tous ceux qui œuvrent, prennent de leur temps, mobilisent leurs compétences, alertent et réfléchissent sur les problématiques et enjeux de nos métiers au sein de notre syndicat et bien souvent aussi en dehors !

Les salariées qui nous accompagnent mettent tout en œuvre pour répondre aux attentes des adhérents et mener avec nous notre projet de développement dans la bonne direction. Je sais que leur disponibilité, écoute et travail est apprécié. Un grand merci à elles aussi pour cette collaboration pas toujours très évidente.

C'est ainsi qu'il faut voir l'avenir : œuvrer, construire, échanger ensemble pour que cela profite au plus grand nombre d'entre nous !

Cette valeur est un pilier du SNGPCKDA qui dure depuis plus de 30 ans ! Cela mérite d'être souligné !

C'est bien dans ce sens que va la collaboration avec le SNPAEE.

Je vous souhaite que de belles choses pour 2021 !

Amicales salutations

**Pour le SNGP-CKDA**  
**Le Président**  
Thomas PASCAL



### Le mot du SNP-AEE

Bonjour à toutes et à tous,

Lors du projet de création du syndicat nous étions, tous, des diplômés du ministère des sports (BP Rando, BP EEDD, BE AMM, BE ATEP, ...). Autour de nous n'existait que des syndicats centrés autour d'un seul diplôme et, à la question si nous devions nous aussi créer un syndicat pour les BP Rando ou les BP EEDD, la réponse fut unanimement négative. Non, nous n'allions pas créer une chapelle de plus ! C'est ainsi que nous l'avons voulu ouvert à toutes les certifications donnant des compétences dans le champ des activités impliquant du déplacement à pied ou à vélo.

Pendant la guerre de 39-45 et les gouvernements qui ont suivi jusqu'à l'avènement de la cinquième république portée par De Gaulle sont nées les grandes écoles nationales contribuant à une image très forte des diplômes délivrés par l'Etat. A tel point qu'au moment où les brevets professionnels (BP) ont remplacé les anciens brevets d'état (BE) ces derniers ont considéré qu'ils étaient moins bons qu'eux (selon le vieil adage « c'était mieux avant »).

Cette force du diplôme d'état fait penser à une partie de leurs titulaires qu'ils seraient les seuls à pouvoir travailler sur un territoire (comme s'ils possédaient un titre de propriété).

Il faut dire que quand on lit des phrases comme « le diplôme d'état xxx perfectionnement sportif mention xxx est obligatoire pour exercer l'activité xxx en toute légalité, il est possible de croire que tous les autres diplômes ou certifications seraient dans l'illégalité ! Il n'est pas dans notre propos de dire que les diplômes d'état seraient de mauvais diplômes, loin de nous cette idée, nous les apprécions et nous encourageons à en passer en fonction des projets professionnels de chacun comme nous incitons fortement chacun et chacune à se former tout au long de la vie. Ici nous rappelons simplement que d'autres certifiés ou diplômés peuvent aussi exercer tout à fait légalement. La randonnée, l'animation nature ou la balade à vélo n'entrent pas dans le cadre de professions strictement réglementées comme l'exercice de la chirurgie.

Et l'utilisation de la marche à pied (l'humain est un bipède) et du vélo ne font pas l'objet d'une pratique exclusivement rattachée à une certification.

La tentative de s'arroger des territoires au bénéfice d'une catégorie de diplômes a été déboutée par le Conseil d'Etat qui a annulé l'arrêté ministériel du 6 décembre 2016 qui définissait l'environnement montagnard pour la pratique des activités assimilées à l'alpinisme. Cet arrêté disait que lorsque vous accompagniez un public en randonnée en montagne ou en région parisienne qu'au-delà d'une certaine difficulté (distance et dénivelé) vous pratiquiez de l'alpinisme !

Nous pensons qu'il est grand temps de reconnaître qu'il existe des voies différentes pour se former à l'encadrement des activités de pleine nature.

Comprendre que nos voisins européens comme l'Espagne, l'Italie ou l'Allemagne (on pourrait allonger la liste) sont, eux aussi, tout à fait capables de former d'excellentes personnes à l'encadrement de publics venus pratiquer des APN.

C'est un fait qu'il existe des cursus de formation différents, eh oui ! Il y a de vraies disparités mais finalement on constate que, sur le terrain, ils ou elles sont tout aussi efficaces. Alors, pour nous, cette diversité est une richesse pour tous ceux et celles qui veulent en faire un métier.

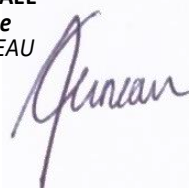
Cette ouverture aux autres nous paraît d'actualité au moment où tant de voix s'élèvent pour plaider le repli sur soi et le protectionnisme.

De notre côté, loin de ces extrêmes, nous garderons le même cap !

Notre rapprochement avec le SNGP-CKDA nous permet de garder cet esprit d'ouverture et de partage d'idées et de services. Et désormais de nouveaux adhérents nous ont rejoints.

Bien cordialement

**Pour le SNP AEE**  
**La Présidente**  
Manon LUNEAU



### Adhésion(s)

L'adhésion donne accès à un service d'assurances professionnelles (en page 3), elle finance toutes les actions conduites au bénéfice des intérêts communs de tous les adhérents et adhérentes.

SNGP-CKDA

SNP-AEE

Conformément aux orientations discutées et votées lors de l'assemblée générale 2019 (œuvrer au rapprochement des professionnels des activités de pleine nature), l'adhésion aux 2 syndicats est possible, sans coût supplémentaire.

Coordonnées				
NOM / Prénom	H	F		Date de naissance
Adresse perso				
Code postal	Ville			
Courriel				
Tél 1	Tél 2			
Lieu(x) de pratique	Structure(s) d'exercice			
Site Internet	Réseau social			

### Statut

(mettre une croix dans la case)

Salarié	Indépendant	Société	Autre statut (préciser)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<b>Adhésion syndicale Demi-tarif : - Pour les diplômés 2020 - Pour la première année d'exercice professionnel - Pour ceux qui adhèrent après le 15 septembre 2021</b>	167,00 €	83,50 €
	<b>A reporter en page3</b>	

Pour les adhérents qui ne prennent pas d'assurance, établir un chèque ou faire un virement à l'ordre du SNGP-CKDA (RIB en page 4).

Je certifie avoir fourni :

- Des renseignements exacts.
- Le cas échéant une copie de mon diplôme obtenu en 2020.
- Le cas échéant une attestation de 1ere année d'exercice professionnel (déclaration sur l'honneur)

**A cocher si refus :**

Je refuse que mes coordonnées soient consultables sur le site du syndicat

Dater et signer (+ cachet si vous avez)

**Assurance pg 3 →**

### Service d'assurance(s)

L'accès au service d'assurance n'est possible qu'après avoir adhéré (voir en page 2).  
 Les structures adhérentes paient 20 € par salarié employé. Pour être valable les coordonnées de chaque salarié doivent être envoyées au syndicat dans les compléments obligatoires en page 4.  
 L'assurance prend effet soit le lendemain de l'envoi du chèque à 0 heure (cachet de la poste faisant foi), soit à la date du virement et prend fin au 31/12 de l'année en cours (sous réserve que le paiement soit honoré sans incident).  
 Votre structure peut être à votre nom propre ou avoir une autre dénomination.

Nom de votre structure \_\_\_\_\_

Adresse du lieu d'exercice (si différente de l'adresse perso) \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

N° SIRET 

SIREN 3 x 3 chiffres										NIC 5 chiffres					

### Demi-tarif sur les assurances à partir du 15 septembre 2021

Compléter vos cotisations ci-dessous en vous référant au détail des catégories, extensions ... aux pages suivantes	Catégorie (voir grille tarifaire p6)	Nombre	Prix unitaire	Montant
<b>Responsabilité Civile Professionnelle de la structure</b> <b>Défense pénale et recours - Protection juridique</b> <small>Par professionnel indépendant, gérant et autres encadrants TNS</small>				€
<b>Adhésion par salarié ou stagiaire encadrant de la structure adhérente</b>			<b>20,00 €</b>	€
<b>Responsabilité Civile Professionnelle salarié / stagiaire</b> <b>Défense pénale et recours - Protection juridique</b> <small>Par salarié</small> <small>(précisions à apporter page suivante)</small>				€
<b>OPTION 1 - Individuelle accident GUIDE(S)</b> <small>Par professionnel indépendant, gérant et autres encadrants</small> <small>(précisions à apporter page suivante)</small>				€
<b>OPTION 2- Individuelle accident CLIENT(S)</b> <small>Par professionnel indépendant, gérant et autres encadrants</small>				€
<b>Location de matériels liée à vos activités</b> <small>Location de matériels de 41 à 150 unités</small>			<b>484,00 €</b>	€
<b>Extensions de garanties</b> <small>Voir détails aux pages suivantes</small>				

- Je certifie :
- Avoir pris connaissance des notices d'information relatives à mes contrats consultables en ligne sur le site [www.sngpckda.org](http://www.sngpckda.org)
  - Avoir pris connaissance des conditions de règlement ci-jointes,
  - Avoir fourni des renseignements exacts.

Faire le total de vos assurances		
<b>Adhésion rayer la mention inutile</b>	167,00 €	83,50 €
Total général		

Ecrire « lu et approuvé ».  
 Dater et signer (+ cachet si vous avez)

**Réservé au syndicat :**

Date de la poste : \_\_\_\_\_  
 Montant du règlement : \_\_\_\_\_  
 Fichier    Attestation    Facture  

**Compléments pg 4 →**

### Compléments obligatoires

Souscription à la RC salarié(es) ; indiquer le nom, prénom, n° de mobile et e-mail de chaque salarié (attention 20 € par salarié dans le bulletin « Assurances »)

NOM Prénom	N° mobile	E-mail	NOM Prénom	N° mobile	E-mail

Souscription option 1 individuelle accident guide : préciser noms, prénoms, dates de naissance

NOM Prénom	Date naissance	NOM Prénom	Date naissance

### Modes de règlement

Entourez ci-dessous le mode de règlement choisi

Dans les 2 cas, postez votre bulletin d'adhésion signé avec votre nom et votre adresse au dos de l'enveloppe.

#### Je règle par chèque

- Envoyez votre bulletin d'adhésion en original signé par voie postale et joignez 1 seul chèque approvisionné à l'ordre du SNGP CKDA pour **un règlement global** et un **encaissement immédiat**.

#### Je règle par virement (vérifier les coordonnées bancaires enregistrées sur votre compte car le compte bancaire à la BRED EST CLOTÛRÉ).

- Indiquez dans la rubrique « libellé » votre nom et à quoi vous cotisez pour qu'on s'y retrouve facilement (ex : RC pro / SNGP 2020 / NOM, Prénom / salarié, indépendant, gérant, ...).
- Postez ou maillez votre bulletin d'adhésion.
- Joignez votre justificatif de virement

**Sans ces informations, votre paiement sera rejeté**

Domiciliation :	CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON
Numéro de compte bancaire international (IBAN) :	FR76 1348 5008 0008 0068 0548 318
Code BIC	CEPAFRPP348

**Aucune demande d'assurance ne pourra être acceptée en cas d'arriéré de paiement**

### Pièces à fournir

- **Bulletin(s) complété(s) et signé(s).**
- **Paiement.**
- **Copie des diplômes, certificats et attestations de compétences pour les nouveaux et nouvelles adhérent·e·s et les adhérent·e·s ayant acquis une nouvelle certification.**
- **Relevé de sinistralité sur les 3 dernières années pour tout·e nouveau·velle adhérent·e ayant déjà été assuré·e par une autre compagnie.**
- **En cas de 1ère année d'activité, joindre une attestation sur l'honneur comme quoi vous êtes en création d'entreprise et que vous n'avez jamais été assuré·e en nom propre.**

**Activités assurées pg 5 →**

# Activités assurées

- I. L'accompagnement, l'encadrement, l'enseignement, l'organisation de sorties dans les activités du tableau ci-joint (pouvant inclure des opérations de secours de personnes en danger et entraînements à la sécurité), dans la limite des prérogatives de chaque diplôme en cours de validité requis par la réglementation en vigueur au jour du sinistre pour l'exercice de l'activité.
- II. La location de matériels afférents à la pratique des activités assurées (maxi 40 unités).
- III. La participation à des démonstrations et expositions en lien avec les activités exercées.
- IV. L'organisation de manifestations festives (dans la limite de 4 par an et par adhérent) ou en relation avec l'activité assurée.
- V. La sous-traitance et/ou revente des prestations à d'autres moniteurs membres du syndicat.

## Extensions de garanties

Elles sont acquises dans les conditions et limites prévues au contrat et résumées dans le tableau au-dessous :

Location de matériel	Description	41 à 150 unités		484 €
Extensions de garanties Par structure adhérente	Orga manifestations sportives sur voie publique, hors véhicules terrestre à moteur	Annexe 2	1.5.1	330 €
	Orga manifestations temporaires (jusqu'à 10 par an) ouvertes au public dont la durée d'occupation des locaux peut être supérieure à 30 jours consécutifs	Annexe 3	1.5.2	31 €
	Dommages causés par l'utilisation ou la détention d'explosifs. Il est précisé qu'une surprime sera perçue exclusivement en cas d'utilisation de K4	Annexe 4	1.5.3	165 €
	Dommages causés par chapiteaux, tribunes, gradins démontables ou fixes d'une capacité d'accueil inférieure à 1 000 places	Annexe 5	1.5.4	62 €
	Dommages résultant d'activités à caractère médical ou paramédical	Annexe 6	1.5.5	74 €
	Dommages résultant d'organisation occasionnelle de voyages et de séjours à partir d'1 nuitée incluse dans la prestation	Annexe 7	1.5.6	412 €
	Responsabilité Civile du Comité d'Entreprise en cas de vol des valeurs confiées	Annexe 8	1.5.8	62 €
	Organisation de voyages et séjours soumis à l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours ou à obligation légale d'assurance	Annexe 9	1.5.9	412 €
	Réalisation de travaux en hauteur sans explosifs (à l'exclusion des travaux relevant des dispositions des articles 1792 à 1792-6 du Code Civil, et de l'exploitation de via ferrata ou de parcours acrobatiques) sur déclaration préalable à la compagnie d'assurance, et sous réserve des conditions mentionnées à la clause de déclaration spécifique ci-après ; les dommages relatifs à la réalisation de travaux en hauteur sont couverts sous réserve que les adhérents concernés : <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Aient une expérience de 3 ans minimum pour ce type d'activité,</li> <li>▫ N'aient pas déclaré de sinistre dans les 3 dernières années,</li> <li>▫ Soient systématiquement équipés du matériel spécifique aux interventions en hauteur,</li> <li>▫ Interviennent dans le respect de la réglementation, de la sécurité et de l'environnement,</li> <li>▫ Exercent cette activité à titre accessoire à leur activité principale (c'est-à-dire représentant moins de 40% de leur chiffre d'affaires annuel),</li> <li>▫ Soient titulaires du Certificat de Qualification Professionnelle de cordiste.</li> </ul>	Annexe 10	1.5.10	312 €

## Territorialité des garanties

Par dérogation à l'article 13.2.1 des Dispositions Générales, la garantie de Responsabilité Civile, s'applique aux sinistres survenus dans le monde entier, et s'exercent pour :

- L'ensemble de vos établissements situés en France (y compris DOM et COM à l'exclusion de la Nouvelle Calédonie) et dans la Principauté de Monaco,
- Des activités temporaires exercées pour une durée n'excédant pas 6 mois, hors de France (y compris DOM et COM à l'exclusion de la Nouvelle Calédonie) et de la Principauté de Monaco,
- Étant précisé qu'aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada nous garantissons exclusivement les activités d'une durée inférieure à 3 mois consécutifs et exclusivement lorsque les participants à ces dites activités ont souscrit ou acheté leurs prestations déclarées au titre du présent contrat en France. Les clients ou participants desdites activités ne doivent pas être des ressortissants des Etats Unis d'Amérique, du Canada ou d'Australie. Demeurent cependant exclus dans ces pays, les dommages immatériels non consécutifs, les atteintes à l'environnement.

Toutefois, il est précisé que, hors de France, la présente assurance ne peut se substituer à toute obligation légale étrangère imposant de s'assurer sur place et, en conséquence, ne dispense pas le souscripteur de l'obligation de s'assurer conformément aux textes locaux.

**Grille tarifs pg 6 →**

### Grille tarifaire

<b>Toute souscription à une catégorie offre la couverture aux catégories inférieures sous réserve d'être titulaire d'un diplôme correspondant. Les limites de l'encadrement sont définies dans les prérogatives de chaque diplôme</b>			RC PRO Indépendant Gérant Autres encadrants TNS	RC PRO Salariés	Option 1 Individuelle accident par guide	Option 2 Individuelle accident client par guide
Cat	Activités	Diplômes (liste non exhaustive)				
0	<b>Aquatique CKDA</b>		57 €	26 €	103 €	67 €
	Longe côte (Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	<b>Terrestre</b>					
	Randonnée pédestre (avec ou sans animaux de bât)	BP Rando - BE/DE AMM				
	Courses pédestres / Marche nordique	BP Rando - BE/DE AMM				
	<b>Terrestre neige</b>					
	Ski nordique	BE/DE Ski Nordique				
	Raquette à neige. Luge loisir. SnakeGliss	BE/DE AMM - BE/DE Ski				
	<b>Autres activités</b>					
	Pêche	BP pêche				
	Tennis	BE/BP/DE/CQP AMT				
	Tir à l'arc	CQP Tir à l'arc				
	Paint ball / Arc attaque	Monitorat fédéral				
Education à l'environnement	BP EEDD/ BEATEP env/ BTS GPN					
Encadrement de jeux gonflables : Cette activité ne peut être qu'une activité annexe à une autre activité garantie. Il est précisé que les enfants accueillis restent sous la responsabilité de leurs parents. Dans la mesure où les enfants ne seraient pas sous la responsabilité d'un parent, leur encadrement doit être effectué dans le respect de la réglementation en vigueur						
1	<b>Aquatique CKDA</b>		216 €	76 €	165 €	103 €
	Canoë Kayak (pagaie / voile, EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Pirogue, barque (EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Va'a (EC, Mer), Dragon Boat (EC, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Stand Up Paddle (EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA - BE/BP/DE/DES Surf (EC/Mer)				
	Giant sup Rafting (EC, EV, Mer), Rafting (EC, EV)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Nage, PMT, snorkeling (EC, EV, Mer),	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Tubing non tracté (EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Randonnée aquatique, canyon V1, coasteering	BE/BP/DE/DES CKDA				
	<b>Aquatique autres diplômes</b>					
	Planche à voile / Voile	BE/BP/DE/DES Voile				
	Surf	BE/BP/DE/DES Surf				
	Aviron	BE/BP/DE/DES Aviron				
	Char à voile	CQP/BP/DE/DES Char à voile				
	<b>Terrestre</b>					
VTT / Vélo	BP Rando - BE/DE AMM AQA VTT BP/UCC VTT - BEESAC					
<b>Terrestre neige</b>						
Luge de descente	BE/DE Ski Alpin et ski nordique					
2	<b>Aquatique CKDA</b>		242 €	88 €	216 €	129 €
	Tubing tracté (dans la limite du contrat) (EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	<b>Terrestre</b>					
	Escalade limitée 35 m (artificielle, naturelle), via corda	CS escalade				
	<b>Terrestre. Neige</b>					
Chiens de traîneaux	DE attelage canin. Musher conducteur de chiens attelés					
3	<b>Canyoning</b>		391 €	134 €	350 €	206 €
	Canyoning	AQA/DE canyon - BE escalade canyon - BE spéléo canyon - GHM canyon				
	<b>Terrestre neige</b>					
	Escalade (grande voie), Via Ferrata	BE/DE/DES escalade - GHM				
	Spéléologie	BE/DE spéléo				
	Ski	BE/DE ski				
<b>Autres activités</b>						
Karting	BP/DE sport auto					
4	<b>Aquatique</b>		632 €	155 €	412 €	247 €
	Plongée subaquatique	BE/BP/DE/DES plongée				
	<b>Terrestre neige</b>					
	Alpinisme	Guide de Haute Montagne (GHM)				
Ski de randonnée	BE/DE Ski - GHM					